

Séance du : 20 avril 2017

n° 31/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à 17 heures.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 avril 2017, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 20 avril 2017 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mme Colette CABROL, Nathalie NACCACHE.

Mrs Georges MERIC, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à H.NAUDINAT, E.ESCRICH-FONS à R.MASSICOT, P.FRAISSE à N.CALMET, O.GUERRA à R.DUFOUR, M.SIE à J.LATCHE, B.STUDER à JP.POISSENOT, M.TOUZELET à JP.MONTEIL.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 23

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Roger DUFOUR, Jean LATCHE, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Jean-Paul MONTEIL, Hubert NAUDINAT, Jean-Paul POISSENOT, Emmanuel POUILLES.

Excusés :

Mmes Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jacques DANJOU, Jacques DOUMERC, Michel DUTECH, Gilbert HEBRARD, Patrick MAUGARD, Pierre POUNT-BISET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Daniel VIENNE.

Objet : Vote du Budget Primitif 2017 du PETR du Pays Lauragais (budget principal)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2017 a été établi sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 février 2017 et validé à l'unanimité par le Bureau réuni le 27 mars 2017. Ce budget tient compte de la mutualisation des services avec le GAL des Terroirs du Lauragais permettant l'attribution de subventions Leader et des restrictions budgétaires liées à la perte graduelle de subventions d'ingénierie.

Monsieur le Président cède la parole à M. de PERIGNON, rapporteur du budget, qui présente les différents éléments pris en compte pour l'élaboration de ce budget primitif 2017 :

- Des charges à caractère général couvrant :
 - o Les dépenses administratives courantes
 - o Les actions du P.E.T.R. (volet culture, tourisme...)
- Des charges de personnel
- Des dépenses d'investissement liées principalement à la révision du projet SCOT et aux travaux d'aménagement/déménagement des locaux administratifs
- Des restes à réaliser en dépenses liés à la réalisation de l'évaluation environnementale
- Les contributions des communautés de communes membres
- Un recours à l'emprunt pour les locaux administratifs.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Président appelle l'assemblée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité moins 2 abstentions,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

Budget Principal : budget du P.E.T.R. du Pays Lauragais

	Dépenses	Recettes
Investissement	574 218 €	574 218 €
Fonctionnement	782 064 €	782 064 €
Total	1 356 282 €	1 356 282 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le budget primitif du budget principal est joint en annexe.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité moins 2 abstentions.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 20 avril 2017

Le Président

Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr